

Gap, le 05/02/2024

Objet : Appel de pièces

Madame, Monsieur,

Votre enfant bénéficie actuellement d'une inscription à l'ALSH proposé par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Afin d'être au plus près de votre situation financière actuelle, nous souhaitons prendre en compte vos nouvelles ressources à compter de la facturation du mois de Février 2024.

Pour cela, nous vous invitons à nous fournir :

- l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (deux avis pour les couples non mariés),
- une attestation de paiement des prestations versées par la CAF ou la MSA de moins de 3 mois (**et non le quotient familial**).
- Les aides aux temps libres (BONS ATL) si vous en percevez.

Si vous ne percevez aucune prestation CAF ou MSA, merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et nous le retourner accompagné du ou des avis d'imposition.

Ces documents sont à nous faire parvenir

- par mail à l'adresse suivante inscriptions.alsh@agglo-gap.fr
- par dépôt dans la boîte aux lettres du bâtiment communautaire Place du Château à Tallard

A défaut, le tarif maximum vous sera appliqué sur l'ensemble des activités à compter de la facturation du mois de Mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

La Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,

Claudie JOUBERT

Je soussignée, Mr Mmecertifie ne percevoir aucune prestation de la CAF ou MSA (allocations familiales, allocation jeune enfant ...)

Fait à le Signature